



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MAI 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

##### **PROJET OMBRIERES – ENER CENTRE VAL DE LOIRE**

Ce point est retiré.

##### **N° 21-2023 – Plan de formation - APPROUVÉE**

Tout employeur public doit établir un plan pluriannuel de formation pour les agents.

Ce plan de formation se compose de :

- La charte de la collectivité avec les objectifs stratégiques
- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents
- Le règlement de formation propre à la collectivité

Le plan de formation est adopté pour une durée de 3 ans.

##### **N° 22-2023 – Compte personnel de formation - APPROUVÉE**

Le compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisable tout au long de sa vie professionnelle.

Les modalités d'utilisation du CPF sont définies de la façon suivante :

- La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation est plafonnée à 3000,00 € par an pour l'ensemble des agents et à 15 €/heure.
- Les frais occasionnés par le déplacement des agents sont remboursés selon les modalités en vigueur prévus pour la prise en charge des frais de formations

##### **N° 23-2023 – Adhésion de principe au service d'intérim du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire – APPROUVÉE**

Les collectivités peuvent faire appel aux services du Centre de Gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour : remplacer des agents momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires.

L'adhésion au service d'intérim est gratuite. Seuls les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le Centre de Gestion induisent une participation financière.

##### **N° 24-2023 – Adhésion de principe à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire – APPROUVÉE**

Le Centre de gestion propose un service de médiation préalable obligatoire en matière de litiges administratifs. Tout litige avec les agents fera l'objet d'une médiation préalable avant un recours contentieux.

Cette adhésion est gratuite. Seules les médiations qui seraient susceptibles d'être réalisées à la demande des agents ou de la collectivité, seront facturées.

## **Questions diverses**

### **ENEDIS – espaces mesures et services**

Une présentation de l'espace « mesures et services » d'ENEDIS a été faite.

Cet espace permet de suivre les consommations électriques des bâtiments communaux (consommation journalière, courbe de charge, courbe de chaleur...)

### **Fibre optique – avancement des travaux Rue Dangé d'Orsay**

Une réunion a été organisée avec le STA et TDF concernant l'installation du réseau fibre au niveau de la rue Dangé d'Orsay. Il est envisagé d'enterrer le réseau – il y aurait trois traversées de route à réaliser (souterraines) et uniquement un poteau serait installé à l'entrée du Bourg en venant de Manthelan.

Ces travaux étant beaucoup plus onéreux, ils doivent être validés par TDF.

### **Subvention CRST – broyeur de branches**

L'achat d'un broyeur de branches a été retenu par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Après renseignement pris auprès de la CCLST, la commune peut obtenir une subvention de 4 000,00 € pour un montant de dépenses de 10 000,00 € H.T (soit 40% de subvention).

### **Elections sénatoriales**

Une réunion de conseil municipal sera organisée le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour voter aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

### **Chicanes RD n° 97 – Rue des Racinaux et Route de La Liberté**

Les travaux d'installation des chicanes sur la RD n° 37 débuteront fin mai. Ils seront réalisés par l'ent. ARNAULT TP.

### **Location salle Jeanne d'Arc**

Mme Florent, esthéticienne domiciliée 3 rue des Bournais, cherche un local sur la commune pour exercer sa profession.

La salle Jeanne d'Arc n'étant plus utilisée (uniquement un après-midi toutes les deux semaines par l'association Passions et Créations Chapelloises), il est proposé de lui louer ce local. L'association s'installera dans la salle Saint-Martin.

***La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin 2023.***

La maire,

Martine TARTARIN